REÇU EN PREFECTURE
le 21/09/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-052-403891997-20230920-2023_052_BU

Hamaris
HABITER EN HAUTE-MARNE

GROUPE IDELIANS

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 20 septembre 2023

OBJET :

2 / OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

2.3 – Opérations diverses et renouvellement de composant
2.3.1 – Validations et modifications d'opérations

RENOUVELLEMENT DE COMPOSANTS

Délibération n° 2023 052 BUR

Cinq administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.

Sont présents :

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
- M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil départemental,
- M. Denis FAHY, représentant des locataires,
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,

Ont donné un pouvoir :

- Mme Anne-Marie NEDELEC, désignée par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Bertrand OLLIVIER,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques BAYER,

Assistent en outre à la réunion :

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.

REÇU EN PREFECTURE
le 21/09/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-052-403891997-20230920-2023_052_BU

L'objet de présent rapport est de solliciter l'accord du Bureau sur les programmes de travaux entrant dans le champ de la transition énergétique.

1 – Travaux de réfection de chaufferies collectives au fuel

Dans le cadre des travaux de réfection des installations de chauffage collectives, il est envisagé de prioriser les installations au fuel.

Deux installations feront l'objet de travaux pendant la période d'arrêt du chauffage en 2024. Les travaux envisagés pour le présent programme s'effectueront sur 2 ou 3 installations avec un objectif de réalisation en 2024.

Le montant estimé total des travaux de réfection de chaufferies collectives est de : 260 000,00 € TTC

2 – Eradication des DPE F & G

L'éradication des DPE F & G est programmée par des opérations de réhabilitation.
L'arrivée des DPE de nouvelle génération, en cours d'élaboration, ont fait apparaître des sites dont certains logements passent de la lettre F à G.
La date limite pour la suppression des DPE G est au 01er janvier 2025 contre le 01er janvier 2028 pour les DPE F.
Les sites concernés sont intégrés à la consultation pour les marchés de maîtrise prévue en septembre 2023 avec des travaux devant débuter en janvier 2025.
Il est envisagé de réaliser des travaux sur l'année 2024 permettant de passer rapidement de DPE G à F et de conserver la programmation de réhabilitation prévue.

BAT	VILLE	ADRESSE	DPE	OBJECTIF DPE	NOMBRE LOGT
01973-00050	FAYL-BILLOT	RUE MARGUERITE PRUDENT	6 F + 4 G	10 F	10
01973-00051	FAYL-BILLOT	RUE MARGUERITE PRUDENT	5 F et 4 G	9 F	9
03062-00050	MANOIS	LOTISSEMENT DU GROS BUISSON	4 F et 8 G	12 F	12
03062-00051	MANOIS	LOTISSEMENT DU GROS BUISSON	6 G	6 F	6
05381-00050	VILLIERS-SUR-SUIZE	LOTISSEMENT DES MOUSSEY	4 G	4 F	4
					41

3 – Suppression des chaudières fuel individuels

HAMARIS est propriétaire de 111 logements équipés d'une chaudière fuel individuelle.

Dans le cadre de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et pour améliorer son bilan carbone, il est proposé un plan de suppression de la totalité de ces installations.

a) <u>Sites à démolir ; à vendre ou local divers vacant :</u>

BAT	VILLE	ADRESSE	OBSERVATIONS	NOMBRE LOGT
00081-00090	ANDELOT	RUE DE LA DIVISION LECLERC (TRESORERIE)	LOCAL DIVERS	1
03313-00011	LA PORTE DU DER	BATIMENT L (RUE PERE BOUILLEVEAUX)	DEMOLITION ETUDE RU	8
03313-00012	LA PORTE DU DER	BATIMENT N (RUE CLOS BAILLY)	DEMOLITION ETUDE RU	1
03313-00013	LA PORTE DU DER	BATIMENT M (RUE CLOS BAILLY)	DEMOLITION ETUDE RU	6
03481-00050	SAINT BLIN	6 RUE DE LA CHERVEAU	VENTE VACANT	1
				17

REÇU EN PREFECTURE
le 21/09/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-052-403891997-20230920-2023_052_BU

b) Opérations de Renouvellement de composants engagées :

BAT	VILLE	ADRESSE	OBSERVATIONS	NOMBRE LOGT
00371-00051	BANNES	LOTSSEMENT LES 4 CHENES	RC 2023	4
04051-00050	PRAUTHOY	IMPASSE DE LA GARE	RC 2023	1
04441-00050	SAINT BLIN	RUE DE LA CHERVEAU	RC 2023	2
04921-00001	TORCENAY	RUE A. CHAMBON	RC 2023	2
05351-00050	VILLIERS LE SEC	RUE DU LEVANT	RC 2022	13
				22

c) Opérations de Réhabilitations engagées et prévues :

BAT	VILLE	ADRESSE	OBSERVATIONS	NOMBRE LOGT
00231-00050	AUBERIVE	CHEMIN VAL CALVIN	REHAB 2024	4
04562-00050	SAINT URBAIN	LOTISSEMENT LES PLANTES	REHAB 2025	5
00172-00050	ARC EN BARROIS	RUES H. ROSSIGNOL ET A. HUVIG	REHAB 2026	8
01772-00050	DOULAINCOURT	RUE J. D'ABBANS ET CROIX DE CHAUFFOURT	REHAB 2026	16
				33

Sites avec chaudières récentes supprimées ultérieurement :

BAT	VILLE	ADRESSE	OBSERVATIONS	NOMBRE LOGT
01191-00050	CHAUDENAY	RUE DU CHAMP DES PIERRES	CHAUDIERES DE 2018	7
01751-00050	DONJEUX	LOTISSEMENT H. DE GESTAS	CHAUDIERES DE 2018	12
03063-00050	MANOIS	RUE DE LA POSTE	CHAUDIERES DE 2015	4
				23

d) Renouvellement de composants 2024 :

BAT	VILLE	ADRESSE	OBSERVATIONS	NOMBRE LOGT
00644-00001	BOURMONT	RUE DE LA CHARROIS		3
01551-00002	CULMONT	RUE DE LA GARE		1
02811-00050	LECOURT	RUE JEANNE ROUSSELLE		1
04323-00050	ROLAMPONT	RUE DES NOISETIERS		11
				16

Le montant estimé total des travaux de remplacement de chaudières fuel 2024 est de :
320 000,00 € TTC.

*****

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Bureau du Conseil d'Administration DECIDE, à l'unanimité :

- ***D'arrêter comme ci-dessus les coûts prévisionnels***
- ***D'autoriser le Directeur général :***

  - à poursuivre cette opération conformément aux modalités exposées,

  - à procéder à l'attribution, après avis le cas échéant de la Commission d'Appels d'Offres, des marchés et de tous les services nécessaires à la mise en place de ceux-ci conformément à la réglementation applicable à la commande publique,

REÇU EN PREFECTURE
le 21/09/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-052-403891997-20230920-2023_052_BU

- à conclure et signer les marchés, contrats et conventions à intervenir y compris les éventuels avenants supérieurs à 5% après avis de la Commission d'Appel d'Offres le cas échéant,

- à signer toutes les pièces administratives, juridiques, techniques et financières relatives à ce marché, (pièces d'urbanisme, permis de construire, déclaration de travaux, ordres de services…)

- à prendre toutes les dispositions utiles à la réalisation de ce projet,

- à régler les sommes dues au titre de ce programme, même en cas de dépassement, ce sous réserve qu'elles demeurent dans le cadre financier global prévisionnel.

RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ
Chaumont, le 20 septembre 2023 **Le Président** **Bertrand OLLIVIER**